



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 21 avril 2021 à 19 h
conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que
modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services
sociaux du 2 octobre**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 12

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Aucune question par écrit.

Aucune question du public présent.

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021
202104-061**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 avril 2021 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 avril 2021
- 4. PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 5.2 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.3 Dépôt du rapport financier 2020 de la Ville de Montréal-Est et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant)
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Adhésion au regroupement d'achats de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022
- 6.2 Destruction des documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 6.3 Demande pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec au moyen de financement de nouveaux logements sociaux et communautaires et en incluant le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique
- 6.4 Contribution monétaire de 17 871,60 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 42, avenue Broadway, connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.5 Contribution monétaire de 6 243,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 129, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.6 Contribution monétaire de 714 885,20 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant, connu et désigné comme étant les lots 1 250 950, 1 250 951 et 1 250 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.7 Manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est de bonifier le Programme Rénovation Québec (PRQ) pour l'année 2021-2022 - SHQ
- 6.8 Participation des élus aux Assises de l'Union des municipalités du Québec se tenant virtuellement du 12 au 14 mai 2021
- 6.9 Contribution monétaire de 20 277,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11 140, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 251 373 et 1 251 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.10 Demande de permis dans le cadre du PIIA des maisons de Vétéran - Réfection extérieure de la façade - 503, avenue Lelièvre
- 6.11 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.12 Participation des élus au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant virtuellement du 1er au 4 juin 2021
- 6.13 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 982 000 \$ qui sera réalisé le 3 mai 2021
- 6.14 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9990, boulevard Métropolitain Est
- 6.15 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 346, rue Sainte-Catherine
- 6.16 Adjudication pour l'émission des obligations
- 6.17 Établir les modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 6.18 Proposition de partenariat dans le cadre du Plan d'action forêt urbaine sur les sites privés et institutionnels du territoire de la Ville de Montréal-Est de 2021 à 2026
- 6.19 Demande de reconsidération de la résolution 202012-316 relativement à l'installation d'une zone de débarcadère devant le dépanneur au 84, avenue Broadway
- 6.20 Proclamation municipale pour la promotion de la Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Avis de motion - règlement sur les usages conditionnels afin de permettre temporairement l'usage I301 - Industries du béton préparé dans la zone I.24 à certaines conditions
- 7.2 Adoption - premier projet de règlement PR21-06 - Règlement sur les usages conditionnels
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'autoriser la disposition particulière "Entreposage extérieur" dans la zone I.08

- 7.4 Adoption - premier projet de règlement PR21-08 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter l'activité « entreposage extérieur » à titre de « dispositions particulières » pour la zone I.08
- 7.5 Adoption - second projet de règlement PR21-05 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de scinder la zone H.13 en deux zones de part et d'autre de la ligne médiane de l'emprise de l'avenue Sainte-Marie, de conserver les mêmes spécifications que celles actuellement applicables à la grille de spécifications pour la zone H.13 pour ces nouvelles zones à l'exception des usages autorisés pour la nouvelle zone qui se situe du côté nord (est montréalais) de la ligne médiane de l'avenue Sainte-Marie, et ce, afin que la seule classe d'usage du groupe d'usage « habitation (H) » autorisée pour cette zone soit la classe H1 et de modifier le nombre de logements minimums pour la zone CV.02
- 7.6 Adoption - règlement 58-2016-22 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier les limites des zones H.05 et CV.02 et de fixer la marge arrière minimale à 2 mètres pour la zone CV.02
- 7.7 Adoption - règlement 91-2021 - Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Octroi du contrat pour le projet TP 2021-06A - Entretien des arbres (élagage et abattage) avec deux (2) options de renouvellement
- 8.2 Contrat pour le projet TP 2021-08A - Acquisition d'une surfaceuse électrique 2021
- 8.3 Octroi du contrat pour le projet TP 2021-11A – Fourniture de granulats divers
- 8.4 Octroi du contrat pour le projet TP 2021-12A – Fourniture de mélange de bitumineux
- 8.5 Octroi du contrat pour le projet TP 2021-13A – Fourniture de béton préparé
- 8.6 Contrat pour le projet DGTE-2021-03 - Reconstruction du chalet du parc Roland-McDuff - en lien avec le dossier de réclamation d'assurance 493808 de la compagnie FM Global - 348 528,59 \$ contingences et taxes incluses
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Accepter la démission de l'employé 234
- 9.2 Embauche de Geneviève Boies au poste de d'agent comptable à la Direction des services administratifs et de l'informatique, et ce, à compter du 6 avril 2021
- 9.3 Embauche de Yanet Reyes Roque au poste de d'analyste de recettes à la Direction des services administratifs et de l'informatique, et ce, à compter du 10 mai 2021
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Aucun
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2021

202104-062

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 14 avril 2021.

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

5.2

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, monsieur Robert Coutu, fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT)

5.3

Conformément aux articles 105.1 et 108.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

RAPPORT DES SERVICES

6.

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

202104-063

6.1

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adhérer au regroupement pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022.

De mandater la Ville de Montréal pour procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESTRUCTION DES DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202104-064

6.2

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est.

Considérant les « listes des documents à détruire – 2018-2020 » préparée par la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Considérant que toutes les directions de la Ville ont reçu cette liste et ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires.

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la Loi sur les archives, des documents identifiés dans les « listes des documents à détruire année 2018-2020 ».

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU MOYEN DE FINANCEMENT DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES ET EN INCLUANT LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE AU CŒUR DE SON PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

202104-065

6.3

Considérant que 457 365 ménages québécois peinent à se trouver un logement abordable, ceux-ci étant trop chers, insalubres ou inadaptés à leurs besoins.

Considérant que le programme AccèsLogis permet de construire des coopératives ou des OBNL d'habitation qui répondent aux besoins des personnes les plus démunies, des aînés, des itinérants, des femmes violentées et des personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou physique.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 17 871,60 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 42, AVENUE BROADWAY, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 695 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202104-066

6.4

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 17 871,60 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 6 243,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 129, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 726 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202104-067

6.5

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis d'agrandissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 6 243,40 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 714 885,20 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 250 950, 1 250 951 ET 1 250 952 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202104-068

6.6

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble vacant connu et désigné comme étant les lots 1 250 950, 1 250 951 et 1 250 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 714 885,20 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DE BONIFIER LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) POUR L'ANNÉE 2021-2022 - SHQ

202104-069

6.7

Considérant que la pandémie de la COVID.19 a considérablement ralenti les projets de rénovations de façades relatifs au programme de la SHQ durant l'année 2020-2021.

Considérant les besoins des projets de rénovation qui sont grandissants sur le territoire de Montréal-Est dans les zones identifiées et du retard pris sur l'année 2020-2021.

Considérant que la Ville de Montréal-Est serait prête à bonifier sa part en réaffectant au programme 2021-2022 les sommes non utilisées de 2020-2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'informer la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Montréal-Est désire bonifier son programme d'aide relatif au Programme Rénovation Québec - Ville de Montréal-Est et demande à la Société d'habitation du Québec de réaffecter les sommes réservées et non utilisées pour Montréal-Est pour l'année 2020-2021, à l'année 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT VIRTUELLEMENT DU 12 AU 14 MAI 2021

202104-070

6.8

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la participation des élus aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront virtuellement du 12 au 14 mai 2021.

D'autoriser une dépense de 500 \$, plus taxes, pour chacun des participants pour le paiement des frais d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 20 277,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11 140, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 373 ET 1 251 374 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202104-071

6.9

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 373 et 1 251 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 20 277,80 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DU PIIA DES MAISONS DE VÉTÉRAN - RÉFECTION EXTÉRIEURE DE LA FAÇADE - 503, AVENUE LELIÈVRE

202104-072

6.10

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre le PIIA du secteur des maisons de Vétéran dont s'est dotée la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet et laisse la propriétaire choisir une des trois options présentées.

Considérant l'avis favorable de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis pour la réfection extérieure de la façade dans la demande de PIIA au 503, avenue Lelièvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

202104-073

6.11

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 1 et 5, soit, respectivement Denis Marcil et Roger Lachapelle seront arrivés à terme depuis le 30 avril 2021.

Considérant que Denis Marcil et Roger Lachapelle ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De renouveler le mandat de Denis Marcil et Roger Lachapelle, et ce, à compter du 30 avril 2021 pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DES ÉLUS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS SE TENANT VIRTUELLEMENT DU 1ER AU 4 JUIN 2021

202104-074

6.12

Considérant les recommandations de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la participation des élus au congrès de la Fédération canadienne des municipalités.

D'autoriser une dépense maximale de 670 \$, plus taxes, pour chacun des participants pour le paiement des frais d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 982 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 MAI 2021

202104-075

6.13

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 982 000 \$ qui sera réalisé le 3 mai 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
CM-200603043	1 086 000 \$
CM-200603043	896 000 \$
80-2019	3 000 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 80-2019, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

- 1- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 mai 2021.
- 2- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année.
- 3- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).
- 4- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
- 5- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
- 6- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ".
- 7- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.D. DE POINTE-AUX-TREMBLES
13120, RUE SHERBROOKE EST
MONTRÉAL, QC
H1A 3W2

8- Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 80-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 mai 2021), au lieu

du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 192 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 9990, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST

202104-076

6.14

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9990, boulevard Métropolitain Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9990, boulevard Métropolitain Est, à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un écran végétal et d'un talus d'une hauteur moyenne de 7 mètres au lieu de 3 mètres pour les usages autres qu'habitation dont le terrain est adjacent à la rue Sherbrooke ou Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 103 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11 346, RUE SAINTE-CATHERINE

202104-077

6.15

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 346, rue Sainte-Catherine.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 346, rue Sainte-Catherine, à l'effet de permettre une case de stationnement de 4.8 mètres de profond au lieu de 5.55 mètres.

D'exonérer le ou les propriétaires du paiement du coût de réfection du bateau de trottoir situé devant cette case de stationnement, puisque celui-ci sera prochainement refait dans le cadre des travaux de réfection prévus par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION DES OBLIGATIONS

202104-078

6.16

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros CM 200603043 et 80 2019, la Ville de Montréal Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 mai 2021, au montant de 4 982 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

651 000 \$	0,50000 %	2022
663 000 \$	0,60000 %	2023
677 000 \$	0,85000 %	2024
314 000 \$	1,10000 %	2025
2 677 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,75400

Coût réel : 1,50283 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

651 000 \$	0,50000 %	2022
663 000 \$	0,65000 %	2023
677 000 \$	0,85000 %	2024
314 000 \$	1,10000 %	2025
2 677 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,88400

Coût réel : 1,50618 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

651 000 \$	0,45000 %	2022
663 000 \$	0,55000 %	2023
677 000 \$	0,85000 %	2024
314 000 \$	1,15000 %	2025
2 677 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,83936

Coût réel : 1,54887 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 982 000 \$ de la Ville de Montréal-Est soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTABLIR LES MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
202104-079 6.17

Considérant le pouvoir du conseil d'établir les modalités de diffusion.

Considérant la possibilité d'obtenir le document en faisant la demande.

Considérant que de plus en plus de citoyens sollicitent notre site Internet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De diffuser le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville et de publier un résumé dans le bulletin municipal Le Montréalais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION FORÊT URBAINE SUR LES SITES PRIVÉS ET INSTITUTIONNELS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DE 2021 À 2026

202104-080

6.18

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le partenariat avec l'entreprise Soverdi.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 750 000 \$ sur une période de 4 ans et ce à partir du surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION 202012-316 RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE DEVANT LE DÉPANNEUR AU 84, AVENUE BROADWAY

202104-081

6.19

Considérant la recommandation de la Commission de circulation et de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'aménager une zone pour du stationnement d'une durée d'au plus 15 minutes, dont la superficie équivaut à trois espaces de stationnement sur rue, se situant devant l'immeuble sis au 84 av. Broadway, et ce, du lundi au samedi de 9h à 21h inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION MUNICIPALE POUR LA PROMOTION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

202104-082

6.20

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie.

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec.

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021, la Semaine nationale de la santé mentale et inviter tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE TEMPORAIREMENT L'USAGE I301 – INDUSTRIES DU BÉTON PRÉPARÉ DANS LA ZONE I.24 À CERTAINES CONDITIONS

202104-083

7.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur les usages conditionnels afin de permettre temporairement l'usage I301 – Industries du béton préparé dans la zone I.24 à certaines conditions.

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR21-06 - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

202104-084

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR21-06 - *Règlement sur les usages conditionnels.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUTORISER LA DISPOSITION PARTICULIÈRE "ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR" DANS LA ZONE I.08

202104-085

7.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'autoriser la disposition particulière "Entreposage extérieur" dans la zone I.08.

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR21-08 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER L'ACTIVITÉ « ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR » À TITRE DE « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES » POUR LA ZONE I.08

202104-086

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR21-08 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter l'activité « entreposage extérieur » à titre de « dispositions particulières » pour la zone I.08 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PR21-05 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE SCINDER LA ZONE H.13 EN DEUX ZONES DE PART ET D'AUTRE DE LA LIGNE MÉDIANE DE L'EMPRISE DE L'AVENUE SAINTE-MARIE, DE CONSERVER LES MÊMES SPÉCIFICATIONS QUE CELLES ACTUELLEMENT APPLICABLES À LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE H.13 POUR CES NOUVELLES ZONES À L'EXCEPTION DES USAGES AUTORISÉS POUR LA NOUVELLE ZONE QUI SE SITUE DU CÔTÉ NORD (EST MONTRÉALAIS) DE LA LIGNE MÉDIANE DE L'AVENUE SAINTE-MARIE, ET CE, AFIN QUE LA SEULE CLASSE D'USAGE DU GROUPE D'USAGE « HABITATION (H) » AUTORISÉE POUR CETTE ZONE SOIT LA CLASSE H1 ET DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUMS POUR LA ZONE CV.02

202104-087

7.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement PR21-05 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de scinder la zone H.13 en deux zones de part et d'autre de la ligne médiane de l'emprise de l'avenue Sainte-Marie, de conserver les mêmes spécifications que celles actuellement applicables à la grille de spécifications pour la zone H.13 pour ces nouvelles zones à l'exception des usages autorisés pour la nouvelle zone qui se situe du côté nord (est montréalais) de la ligne médiane de l'avenue Sainte-Marie, et ce, afin que la seule classe d'usage du groupe d'usage « habitation (H) » autorisée pour cette zone soit la classe H1 et de modifier le nombre de logements minimums pour la zone CV.02.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent.

M. le maire, Robert Coutu,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Claude Marcoux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-22 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.05 ET CV.02 ET DE FIXER LA MARGE ARRIÈRE MINIMALE À 2 MÈTRES POUR LA ZONE CV.02

202104-088

7.6

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-22 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier les limites des zones H.05 et CV.02 et de fixer la marge arrière minimale à 2 mètres pour la zone CV.02 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 91-2021 - RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX

202104-089

7.7

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 91-2021 - Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-06A - ENTRETIEN DES ARBRES (ÉLAGAGE ET ABATTAGE) AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

202104-090

8.1

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-06A - Entretien des arbres (élagage et abattage), du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, avec deux (2) options de renouvellement.

Considérant que l'offre de l'unique soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP 2021-06A - Entretien des arbres (élagage et abattage) avec deux (2) options de renouvellement à l'entreprise Service d'arbres nature inc., pour un montant de 68 697,56 \$, taxes incluses.

D'autoriser un contremaître de la Direction des travaux publics à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-08A - ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE 2021

202104-091

8.2

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-08A - Acquisition d'une surfaceuse électrique 2021.

Considérant que l'offre de l'unique soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 151 269,16 \$, taxes incluses, pour le projet TP 2021-08A - Acquisition d'une surfaceuse électrique 2021.

D'autoriser l'affectation au fonds de roulement et de rembourser cette somme sur une période de 10 ans.

D'octroyer le contrat à Robert Boileau inc.

D'autoriser un contremaître de la Direction des travaux publics à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-11A – FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS

202104-092

8.3

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-11A – Fourniture de granulats divers.

Considérant la réception d'un seul soumissionnaire dont les documents sont conformes à l'appel d'offres public.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 36 152,15 \$, taxes incluses, pour le projet TP 2021-11A – Fourniture de granulats divers, pour une année.

D'octroyer le contrat à Lafarge Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-12A – FOURNITURE DE MÉLANGE DE BITUMINEUX

202104-093

8.4

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-12A – Fourniture de mélange de bitumineux.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres public.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 63 696,15 \$, taxes incluses, pour le projet TP 2021-12A – Fourniture de mélange de bitumineux, pour une année.

D'octroyer le contrat à Construction DJL inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-13A – FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ

202104-094

8.5

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-13A – Fourniture de béton préparé.

Considérant que l'unique soumission reçue est conforme aux documents d'appel d'offres public.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 39 580,14 \$, taxes incluses, pour le projet TP 2021-13A – Fourniture de béton préparé, pour une année.

D'octroyer le contrat à Lafarge Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DGTE-2021-03 - RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC ROLAND-MCDUFF - EN LIEN AVEC LE DOSSIER DE RÉCLAMATION D'ASSURANCE 493808 DE LA COMPAGNIE FM GLOBAL - 348 528,59 \$ CONTINGENCES ET TAXES INCLUSES

202104-095

8.6

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DGTE-2021-03 - Reconstruction du chalet du parc Roland-McDuff.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 348 528,59 \$ contingences et taxes incluses pour le projet DGTE-2021-03 - Reconstruction du chalet du parc Roland-McDuff.

D'octroyer le contrat à Groupe Sawa Inc. pour le montant de sa soumission.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ACCEPTER LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 234

9.1

202104-096

Considérant que cette démission doit être acceptée par le Conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accepter la démission de l'employée 234.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à effectuer les démarches nécessaires au processus de dotation permettant de pourvoir ledit poste laissé vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE GENEVIÈVE BOIES AU POSTE D'AGENT COMPTABLE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, ET CE, À COMPTER DU 6 AVRIL 2021

9.2

202104-097

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'embaucher Geneviève Boies à compter du 6 avril 2021 au poste col blanc d'agent comptable à la Direction des services administratifs et de l'informatique, selon les conditions de travail suivantes prévues à la convention collective des employés cols blancs :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE YANET REYES ROQUE AU POSTE D'ANALYSTE DE RECETTES À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, ET CE, À COMPTER DU 10 MAI 2021

9.3

202104-098

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'embaucher Yanet Reyes Roque à compter du 10 mai 2021 au poste col blanc d'analyste de recettes à la Direction des services administratifs et de l'informatique, selon les conditions de travail suivantes prévues à la convention collective des employés cols blancs :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 20 h 07 Fin : 20 h 39

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants :

- Monsieur Denis Marcil
- Monsieur David Chen
- Madame Diane Blais
- Madame Katie Boutin
- Madame Manon Pouliot

LEVÉE DE LA SÉANCE

202104-099

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier